l'Orateur, aura été bien mérité. (Longs

applaudissements.)

M. SCATCHERD-Les résolutions qui font l'objet de ce débat et qui comprennent un changement complet dans la constitution du pays forment, à mon avis, la question la plus importante qui ait été soumise à cette chambre depuis l'union. Un changement aussi fondamental que celui qu'on nous propose aujourd'hui ne s'effectue ordinairement qu'après une guerre ou une insurrection. (Ecoutes !) Mais nous n'avons eu ni guerre ni insurrection. (Ecoutez!) Nous avons joui d'une longue période de paix et de tranquillité durant laquelle nos populations ne se sont jamais agitées en faveur d'un pareil changement. Je crois que l'idée de ce projet est due surtout à ce que les chefs des deux partis politiques qui divissient la chambre ne voyaient, les uns, aucune chance de se maintenir au pouvoir, les autres, aucun moven d'v arriver tant qu'ils demeureraient en lutte. On a affirmé dans cette chambre et au dehors, que l'état de nos affaires publiques était si grave que tout gouvernement était devenu impossible, et que les hommes publics devaient se réunir pour nous faire sortir de nos pressants embarras. J'ose espérer que cette assertion n'était pas un prétexte mis en avant par les ministres pour conserver leurs portefeuilles et par les chefs de l'opposition pour en avoir à leur tour. Il est au su de tout le monde que nulle concession n'a eu lieu entre les chefs de parti tant qu'ils ont pu gouverner indépendamment les uns des autres. Trois voix de plus ou de moins d'un côté ou de l'autre, et le projet actuel eût été indéfinitivement remis. Nous ne nous serions pas non plus trouvés dans une impasse, s'il y eût eu un peu plus d'indulgence de part et d'autre. Si les partis pouvaient se réunir comme ils l'ont fait au mois de juin dernier, il est certain que cette union pouvait terminer nos difficultés sans qu'on eût recours à ce projet, qui anéantit notre constitution actuelle. De plus, le conflit existant était dû plutôt à l'animosité des partis qu'au vice de notre constitution. (Ecoutez!) L'union des deux Canadas eut lieu en 1840; pendant une certaine période après cette union, chaque section fut représentée par 42 membres dans la législature unie. A l'époque de l'union, la population du Haut-Canada était de 486,000 ames, et celle du Bas-Canada de 661,000. De 1844 à 1848 la majorité en faveur du gouvernement fut toujours très-faible. Le ministère

se maintenait par deux ou trois voix, et, néanmoins, durant cette période on ne parla point d'avoir recours à un changement de constitution pour augmenter cette majorité. (Ecoutez!) Les deux provinces furent représentées chacune par 42 membres jusqu'en 1854, époque à laquelle le nombre fut porté à 65, comme il est aujourd'hui. Depuis 1854 jusqu'à ce jour les populations du Haut-Canada se sont vivement préoccupées de la question de la représentation basée sur la population. Le parti réformiste soulevait cette question à l'époque de chaque élection. C'était le grand point et on demandait aux candidats de s'engager à défendre cette mesure devant la chambre. En outre, plusieurs membres conservateurs avaient été obligés de souscrire à cette partie du programme réformiste. En 1855, quelques membres du gouvernement envoyèrent en Angleterre une lettre officielle où nos difficultés étaient exposées, et l'agitation du pays représentée comme grosse de dangers pour le fonctionnement de notre système constitutionnel et, par suite, grandement préjudiciable au progrès du pays. Ce document fut mis devant les chambres au mois de février 1859, et en novembre, la même année, se réunit la convention de Toronto, dans laquelle le parti réformiste était représenté par environ 570 des hommes les plus éminents de toutes les parties du Haut-Canada. A cette assemblée, les griefs du Haut-Canada furent habilement exposés par les hommes les plus compétents. Bien qu'un projet d'union fédérale des provinces eut été soumis au parlement et au pays en février, la convention qui se réunit au mois de novembre et, par suite, eut tout le temps d'étudier la question, résolut que ce n'était point un remède efficace aux maux du Haut-Canada. Voici les résolutions de cette assemblée qui indiquent à la fois le mal et le remède :

1º Résolu.—Que l'union législative entre le Haut et le Bas-Canada n'a pas réalisé les espérances de ses promoteurs, a produit une lourde dette publique, de pesantes taxes, de grands abus politiques et un mécontentement général dans tout le Haut-Canada; et c'est la conviction même de cette assemblé qu'à cause de l'antagonisme, naissant des différences d'origine, des intérêts locaux et d'autres causes, que l'union ne peut plus continuer d'exister dans sa forme actuelle avantageusement pour le peuple.

Voilà les griefs!

5º Résolu.—Que, dans l'opinion de cette assemblée, le remède le plus praticable aux maux actuels du gouvernement du Canada se trouve